

Offre Ref : 466152

Adjoint technique polyvalent

Date de publication : 26/11/2018

Date limite de candidature : 01/02/2019

Date prévue du recrutement : 01/03/2019

Motif du CDD :

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

MISSIONS

Descriptif des missions du poste : Réalise l'essentiel des interventions techniques de la commune
Entretien et assure les opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, du bâtiment, de la mécanique, des eaux, de l'assainissement.
Gère le matériel et l'outillage.
Opérations de manutention.

ACTIVITÉS ET TACHES RELATIVES AU POSTE :

Tonte, débroussaillage, taille, élagage, tronçonnage, confection de massifs, plantations, arrosage.
Application de produits phytosanitaires autorisés en fonction de la législation en vigueur.
Conduite de véhicules, engins tracteurs, tondeuses auto-portées.
Travaux d'entretien et de maintenance (maintien du matériel utilisé en bon état de fonctionnement et signaler les dysfonctionnements au responsable.
Petits travaux divers de peinture, maçonnerie, maintenance de premier niveau des bâtiments, mobilier urbain, etc....
Entretien et réparation de la voirie communale, viabilité hivernale.
Entretien des salles communales, préparation mise en service de la piscine et camping avant l'ouverture.
Installation des matériels et structures destinés aux manifestations locales.
Participation aux astreintes techniques et viabilité hivernale.

Profil recherché : Expérience dans un poste similaire
Permis B, E et C
La formation de déneigement serait appréciée

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : CHAUX-DES-CROTENAY

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

CHAUX DES CROTENAY
Mairie de CHAUX DES CROTENAY
39150 CHAUX-DES-CROTENAY

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet

emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.